

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin 2026 à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur Pascal MICLOT 1^{er} Adjoint.

PRÉSENTS : Muriel BARD, Maryvonne ALA, Marie-Pierre JEACOMINE, Adeline CARRAZ, Joëlle DA COSTA, Catherine SAINT-MAXENT, Nelly FALCOZ, Pascal MICLOT, Jean-Noël JOBERT, Eric MULET, Damien FONTAINE, Patrick BOIS, Thomas BILLON-PIERRON, Eric BREUILLOT. Odile PIATON, Emma MOUQUIN.

ABSENTS : Laura CHAMPLONG (procuration à Muriel BARD), Cosmes THIERS (procuration à Jean Noël JOBERT), François ROVASIO (procuration à Pascal MICLOT).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Pierre JEACOMINE

1 – Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat le 27 septembre 2026

Mise en place du bureau :

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme Maryvonne ALA, M. Patrick BOIS, Mme Emma MOUQUIN, M. Damien FONTAINE.

Mode de scrutin :

Il est rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste (paritaire), sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

A l'ouverture du scrutin, 1 liste a été déposée. Liste François ROVASIO.

Vote à bulletin secret. Votants :19

Résultat : liste François ROVASIO 16 pour et 3 blancs.

Après le vote a lieu le calcul du quotient électoral avec une calculette fournie par la préfecture soit pour les titulaires nombre de suffrages exprimés divisés par le nombre de délégués 16/5, ainsi que les suppléants 16/3

Odile PIATON n'est pas d'accord avec le mode de calcul du quotient électoral. Elle se réfère au webinaire reçu qui se base, d'après l'exemple donné, sur le nombre de conseillers municipaux. Après recherche dans la documentation fournie par la préfecture, il s'avère que ce calcul se fait bien à partir du nombre de suffrages exprimés.

Approbation à l'unanimité

2 – Approbation procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026

Pas de remarque

Approbation à l'unanimité

3 - Décision modificative budgétaire n°2

Le premier adjoint rappelle au conseil municipal la délibération du 19 mai dernier, par laquelle il a été décidé du portage du projet de rénovation du chalet du Plan du Cuir. Il informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires pour lancer le projet, et, dans un premier temps, de confier à la SEA le montage du dossier de demande de subvention ; à cet effet monsieur le 1^{er} adjoint propose la décision modificative suivante

Dépenses Recettes	Fonctionnement Investissement	Chapitre	Opération	Intitulé	Montant par article TTC
Dépenses d'investissement					
D	I		510	ECOLE MATERNELLE	-5 000,00 €
D	I		542 (2031)	LE CHALET DU PLAN DU CUIR	5 000,00 €
Dépenses d'investissement					0,00 €

Odile PIATON demande sur quel poste d'investissement cette somme a été prise. Pascal MICLOT lui indique que c'est sur les fenêtres de l'école maternelle car celles-ci ne pourront pas être faites cette année car vu le montant il faut réaliser un marché public. Cependant, il lui indique que les fenêtres des appartements au-dessus de l'école maternelle devraient être changées pour l'automne. Les fenêtres de l'école maternelle seront mises au budget 2027 pour des travaux réalisés en 2027.
Approbation à l'unanimité.

4 - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'association « les Ateliers de Maurienne »

Le premier adjoint informe le conseil municipal que l'association « Les Ateliers de Maurienne » sollicite la commune afin qu'elle désigne un représentant.

Historique et fusion : Créées en 1990 (Amies, association d'insertion avec activités de vente de textiles et réhabilitation de meubles) et en 1992 (Solid'Art Maurienne, projet artistique autour de l'aluminium, puis diversification dans la viticulture et les services aux personnes âgées), ces deux associations mauriennes, proches et complémentaires, ont fusionné le 30 juin 2015.

Nouvelle structure : Devenue « Les Ateliers de Maurienne », l'association conserve l'ensemble des activités historiques et son patrimoine. Elle emploie 12 permanents et accompagne 150 personnes en insertion, avec 6 pôles d'activités (artisanat, mise à disposition de personnel, nature et vigne, services divers, valorisation de vêtements, vie associative).

Localisation : Grâce au soutien des collectivités, les activités sont désormais regroupées sur un site unique : 847 rue des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne.

il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune et de désigner un candidat pour la représenter au sein de son conseil d'administration.

2 candidates se proposent : Muriel BARD et Emma MOUQUIN

Un vote à main levée a lieu et Muriel BARD est désignée par 16 voix et 3 voix pour Emma MOUQUIN.

Muriel BARD est désignée pour représenter la commune aux « Ateliers de Maurienne »

5 - Questions diverses

Commerces :

Ouverture de l'imprimerie/objets de décoration (sous la halle) le 1^{er} juin.

Ce commerce a reçu une aide financière de la commune pour le loyer (50% du loyer), de la 3 CMA (2197 €) et de la région (4395 €) pour des dépenses d'investissement.

Rappel : le commerce blanchisserie a reçu la même aide financière de la commune pour le loyer.

Pour information, la 3CMA apporte une aide aux commerces jugés manquants ou à ceux qui deviendraient manquants s'ils n'étaient pas repris.

Contrat photocopieurs :

Deux entreprises ont été consultées. Passage d'un contrat de 75000€ à 31340 € sur 5 ans.

Appel d'offre cantine scolaire :

Consultation en cours :

Contrat pour 3 ans (montant estimé 75000 €).

Odile PIATON demande si les associations pourraient bénéficier, à nouveau, de la gratuité des photocopies. Elle demande si la commission « Vie Associative » peut aborder le sujet. Cela pourra être abordé lors d'une prochaine réunion.

Prochaine réunion de la commission « Adressage » le 10 juin pour finaliser le dossier avant la présentation au prochain conseil municipal.

Concernant la commission « Conseil Municipal Jeunes », une réunion avec les institutrices a eu lieu ce jour et s'est très bien déroulée. Une mise en place à la rentrée de septembre est envisagée.

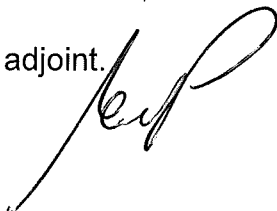
Eric BREUILLOT nous informe qu'un concert avec les jeunes musiciens italiens aura lieu le samedi 6 juin à 17H à l'ESC.

Eric BREUILLOT nous informe également que le Musi Quartiers de l'Echo Ardoisier sera remplacé par une répétition générale en plein air organisée sous la halle le samedi 27 juin.

Fin de la séance à 19H42

Pascal MICLOT,

Le 1^{er} adjoint.



Marie-Pierre JEACOMINE,

La secrétaire de séance.

